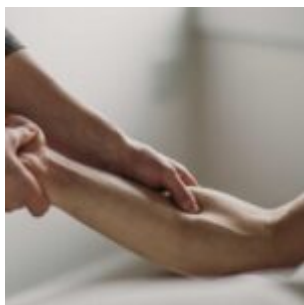


Masseurs-kinésithérapeutes : des propositions pour la Stratégie nationale de santé



© 2023 Les Echos Publishing

La Stratégie nationale de santé (SNS) définit les orientations des politiques de santé pour les 10 prochaines années (2023-2033). Une nouvelle version est actuellement en consultation auprès des Français. Pour répondre aux objectifs de cette nouvelle SNS, la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) propose plusieurs pistes, en rappelant que « plus de 11 millions de patients pris en charge et 77 000 masseurs-kinésithérapeutes libéraux répartis sur l'ensemble du territoire français constituent une ressource précieuse sur laquelle s'appuyer pour atteindre les objectifs fixés ».

Un statut de kinésithérapeute en santé au travail

Les propositions de la FFMKR sont réparties autour de 5 axes qui prévoient :

- d'organiser la prévention à tous les âges de la vie ;
- d'agir sur les déterminants modifiables de la perte d'autonomie ;
- de favoriser le bien-vieillir ;

- de s'appuyer sur les kinésithérapeutes pour garantir l'accès aux soins ;
- et de faire de la kinésithérapie une profession médicale.

Ainsi, par exemple, en matière de prévention, la Fédération propose la possibilité de prescrire de l'activité physique adaptée (APA) ou encore de créer un statut de kinésithérapeute en santé au travail.

Pour consulter les propositions de la FFMKR :
https://www.maisondeskines.com/_upload/ressources/ka/pdf/10_propositions_pour_la_sns.pdf

© 2023 Les Echos Publishing